



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : **Magali BORRE**
Tél. : 03 87 34 33 13
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr
Réf. : MB/RS

Monsieur le Président du
Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille
Aval
Chemin des Grandes Chazelles

57420 POURNOY-LA-GRASSE

Objet : Dossier de déclaration concernant la station
d'épuration de GOIN
Accord immédiat

Metz, le 3 Mars 2014

P. J. : Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **la création d'une station d'épuration sur le territoire de la commune de GOIN.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **21 février 2014**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2014-00013**
- Dossier réalisé par : **Magali BORRE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de GOIN où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- Aspect

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER